Leberbergisches Wochenblatt.

JOURNAL DU JURA, CANTON DE BERNE.

No 26.

II. Jahrgang. II.de Année.

Pruntrut, Samstag den 27 Juny 1818. Porrentruy, Samedi le 27 Juin 1818.

Die Feyerlichkeit des Huldigungs-Eydes welcher der Hohen Regierung von den Bewohnern der Leberbergischen Aemter, in Delsperg den 24sten dieses Monats ist abgelegt worden.

Immer bleiben es merkwürdige Zeitepochen, diejenigen, wo sich Veränderungen ereignen in den Schicksalen der Völker; und besonders sind es für sie Tage von großer Feyerlichkeit, die Tage, wo neue Bande sie näher an ihre Regierung ketten. Eine solche Feyerlichkeit hat so eben in Delsperg statt gehabt.

Seit mehr als zwey Jahren schon theilt das Bisthum Basel, durch den Wiener-Receß seiner größern Hälfte nach mit Bern vereinigt, mit dem übrigen Canton eine und eben dieselbe Verfassung; nun wollte die Hohe Regierung dieser Vereinigung auch das Siegel aufdrücken, und berief zu dem Ende das Land durch Abgeordnete aus seiner Mitte zur Eydesleistung. Eine neuliche Proklamation bestimmte die Stadt Delsperg, als beynahe im Mittelpunkte, zum Ort dieser wichtigen Feyerlichkeit, und beorderte dahin alle öffentliche Beamtete des geistlichen, des Civil- und Militair-Standes, so wie auch Abgeordnete aus den Gemeinden des Landes.

De la prestation du Serment de fidélité au Gouvernement par les habitans des Bailliages du Jura, à Delémont le 24 de ce mois.

Les tems qui voyent s'opérer des changemens dans les destinées des peuples sont des époques extrêmement mémorables, et les jours où se forment pour eux de nouveaux liens qui les attachent plus particulièrement à leur gouvernement sont pour eux de grandes solemnités. Telle a été celle qui vient de se célébrer à Delémont, le 24 de ce mois.

L'Évêché de Bâle, réuni à Berne, dans sa plus grande partie, par le recès du Congrés de Vienne, jouït depuis plus de deux ans de l'organisation qui l'a assimilé aux autres portions du Canton. Mais le Gouvernement a voulu mettre le sceau à son union en l'appélant à lui prêter par ses délégués, le serment de fidélité. Pour cet effet, une proclamation fixant Delémont, près[que] central, pour le lieu de cette importante cérémonie, y avait appélé tous les fonctionnaires publics tant du clergé que de l'ordre civil et militaire et des députés de chaque commune du pays.

Die Hohe Gesandtschaft des Staats, welche beauftragt worden, alle diese zahlreichen Deputirten in Eyd aufzunehmen, bestand aus Ihro Gnaden dem Herrn General von Wattenwyl, Schultheiß der Stadt und Republik Bern, aus den Gdhrn. Rathsherren von Frisching, Präsident des Justiz-Raths, und von Muralt, gewesener Ober-Amtmann von Thun, aus den Hghrn. v. Steiger von Wichtrach, v. Freudenreich, Wurstemberger, Mitglied des JustizRaths, und Benoit, Rathsschreiber, alle Mitglieder des souverainen Raths; — ferner aus den Herren Wurstemberger allié von Frisching, und von Mülinen, Stabs-Hauptmann.

Diese Hohe Gesandtschaft ist den 21sten Nachmittags von Bern abgereiset, und des Abends um sechs Uhr in Biel eingetroffen. Herr Heilmann, Amtsstatthalter von Biel, ging ihr bis auf die Grenze des Gebiets entgegen; vor den Thoren der Stadt wartete eine Deputation des Magistrats, an deren Spize Herr Burgermeister Neuhaus, um Höchstdieselben bey ihrer Ankunft zu empfangen und zu bewillkommen. Vor diesem Thore war ein sehr schöner Triumphbogen errichtet, und die Straße auf beyden Seiten von den jüngern Töchtern der Stadt und den Knaben des Collegiums besezt. Bey der Ankunft vor dem Triumphbogen stiegen Ihro Gnaden der Herr Schultheiß und die übrigen Gdhrn. Gesandten aus der Kutsche, um die Bewillkommungsrede des Präsidenten der Magistrats-Deputation anzuhören, welche Ihro Gnaden geruhten, auf die huldreichste Art zu erwiedern. Hierauf traten die jüngern Töchter näher; eine derselben (Jungfer Schaltenbrandt) überreichte im Namen ihrer Gespielinnen Ihre Gnaden einen Blumenstrauß mit Hersagung einiger Strophen, welche UeGdhrn. der Hohen Gesandtschaft mit vieler Güte anzuhören geruhten. Auf der andern Seite nahten sich die Knaben des Collegiums; einer von ihnen drückte in Versen den Dank aus für die Wohlthat des Unterrichts, den sie in dem neu errichteten Collegium empfangen, welches sich der besondern Genehmigung und Aufmunterung von Seite der Hohen Regierung erfreut.

Der Einzug UrGdhrn. in die Stadt bis zu dem Ort, wo sie ausstiegen, geschah unter dem Geläute der Glocken und dem Abfeuern der Kanonen. — Nach einigen Augenblicken Ruhe geruhten UeGdhrn. im Rocal beym Herrn Burgermeister Neuhaus den Thee zu trinken; am Abend war große Beleuchtung der Stadt.

La haute Députation de l'État chargée de venir recevoir le serment de ces nombreux délégués était composée de Son Excellence Monsieur le Général de Watteville, Avoyer de la Ville et République de Berne, de Messieurs les Sénateurs de Frisching, Président du Conseil de Justice, et de Muralt, ancien Grand-Baillif de Thoune, et de Messieurs les Colonels de Steiguer de Wichtrach, de Freudenreich, de Wurstemberguer membre du Conseil de Justice, et de Monsieur Benoit, Secrétaire d'État, tous membres du Conseil Souverain. Cette haute Députation était encore composée de Messieurs Wurstemberguer allié de Frisching. et de Monsieur de Mulinen, Capitaine d'état-major.

Partie de Berne, le 21 après midi, cette haute Députation a fait son entrée à Bienne, le même jour à 6 heures du soir. Mr. Heilmann, Lieutenant Baillival à Bienne, était allé l'attendre à la frontière du territoire. Une députation du magistrat ayant Mr. le Bourguemestre Neuhaus à sa tête était à la porte de la ville pour la recevoir et l'haranguer à son arrivée. Un très bel arc de triomphe avait été dressé au devant de cette même porte, et les jeunes Demoiselles de la ville ainsi que les jeunes garçons du Collège bordaient les côtés de la route. A leur arrivée près de l'arc de triomphe Son Excellence Monsieur l'Avoyer et les Seigneurs membres de la haute Députation ont mis pied à terre et ont entendu le discours du Président de la députation du Magistrat, auquel Son Excellence a daigné répondre de la manière la plus gracieuse. Les jeunes Demoiselles se sont ensuite approchées et ont présenté un bouquet à Son Excellence par l'organe d'une de leurs compagnes (M.lle Schaltebrandt) qui lui a adressé en même tems des strophes que leurs Excellences de la haute Députation ont daigné écouter avec bonté. Les jeunes gens du Collège ayant paru à leur tour, l'un d'entreux a récité des vers qui contenaient l'expression de leur reconnaissance pour le bienfait de l'instruction dont ils jouissent et qu'ils doivent à l'établissement du Collège que le Gouvernement a bien voulu approuver et encourager de la manière la plus particulière. L'entrée de LL. EE. dans la ville et jusqu'au lieu où elles devaient descendre, s'est faite au son des cloches et au bruit du canon. Après s'être reposé quelque tems, LL. EE. ont assisté à un thé qui leur avait été preparé au Rocal, chez Mr. Neuhaus, et le soir il a eu grande illumination.

Des folgenden Morgens den 22sten sezten Ihro Gnaden der Herr Schultheiß und die Gdghrn. der Hohen Gesandtschaft ihre Reise weiter fort, und langten um 7 Uhr in Reuchenette an, wo sie vom Herrn Ober-Amtmann von Courtelary an der Spize mehrerer Beamteten und Ausgeschossenen seines Amtes zum Empfange erwartet wurden. Aufgestellte Signale sollten den Augenblick verkündigen, wo Ihro Excell. das Gebiet des Amtes betreten; auf einmal hörte man den Donner der Kanonen, und wiederhallte, sich immer erneuernd, in den Gebirgen; zugleich erscholl eine herrliche Militair-Musik, die sich hieher verfügt hatte, und erhöhte durch den Einklang ihrer Töne die Feyer des Empfangs. Alsobald nach ihrer Ankunft in Reuchenette unter dem Vorritt der Standesläufer, stiegen UeGdhrn. der Hohen Gesandtschaft aus, und wurden vom Herrn Ober-Amtmann von Courtelary bewillkommt. Ein Frühstück erwartete Hochdieselben auf der Fortsezung ihrer Reise zu Dachsfelden, wo sie von dem Amtsstatthalter des Amtes Münster im Namen seines Herrn Ober-Amtmanns bewillkommt wurden.

Bey ihrer Ankunft in Courrendlin fanden UeGdhrn. der Hohen Gesandtschaft den Herrn Ober-Amtmann von Delsperg, welcher sie auf der Grenze seines Amtes in Empfang nahm. Das Geläute aller Glocken und der Donner der Kanonen verkündigte ihre Ankunft in Delsperg, wo ihnen zu Ehren ein prächtiger Triumphbogen errichtet war, und ein Bataillon von den Auszügern des Landes unter den Waffen stand. Nachdem UeGdhrn. in dem zu ihrer Residenz zubereiteten Schlosse abgestiegen, wurden sie von dem Hrn. Amtsburgermeister Redet an der Spize des Magistrats empfangen und bewillkommt, welcher Hochdenselben die Schlüssel der Stadt überreichte, und sie von Ihro Gnaden dem Herrn Schultheiß sogleich auf die verbindlichste Weise wieder zurück erhielt.

Obschon die Abgesandten aus den verschiedenen Aemtern erst auf den 23sten des Morgens nach Delsperg beordert waren, sind dennoch viele schon den Tag vorher angekommen; den 23sten um Mittag hatten sich alle eingefunden. Diese Abgesandten waren, zufolge der ergangenen Proclamation, 1) die Herren Ober-Amtleute, 2) die angestellte Geistlichkeit beyder Confessionen, 3) die Herren Amtsstatthalter und Oberamtschreiber aus jedem Amte, 4) die Herren Richter an den Gerichtshöfen und Amtsgerichten, 5) die Herren Gerichtsstatthalter und Maires, 6) ein Abgeordneter aus jeder Gemeinde der Leberbergischen Aemter, 7) sämmtliche Weibel. Alle diese Beamteten und Abgeordneten erhielten Logements-Karten zu den Burgern

Le lendemain matin 22, S. E. Monsieur l'Avoyer et les Seigneurs membres de la haute Députation ayant continué leur route, sont arrivés à 7 heures à la Reuchenette, où les attendaient pour les recevoir, Monsieur le Grand-Baillif de Courtelary, et quelques uns des principaux fonctionnaires et notables de ce Bailliage. Des signaux avaient été placés pour annoncer le moment où ils mettraient le pied sur le territoire dudit bailliage. Alors des décharges d'artillerie s'étant faites entendre se sont répétées dans les gorges des montagnes. Une excellente musique militaire rendue également sur les lieux, ajoutait par ses accords à l'éclat de cette reception. Dès que la haute Députation, précédée des Messagers d'État, a été arrivée à la Reuchenette, ses membres ont mis pieds à terre et ont été complimentés par Monsieur le Grand-Baillif de Courtelary. Poursuivant en suite leur route, il se sont arrêtés à Tavanne, où un déjeuner les attendait, et où M.r le Lieutenant Baillival du bailliage de Moutier, les a complimenté à son tour, au nom de Mr. le Grand-Baillif dudit bailliage.

Arrivée au delà de Courrendelin, la haute Députation a trouvé Mr. le Grand-Baillif de Delémont, qui l'à reçu à la frontière de son bailliage. Le son des cloches et le bruit du canon ont annoncé son entrée à Delémont, où un superbe arc de triomphe avait été dressé, et où l'attendait, sous les armes, un bataillon des Élites du pays. Après être descendue dans le chateau qui lui était préparé, la haute Députation a été reçu par le Magistrat et complimentée par Mr. Rédet, Maitre-bourgeois en charge, qui a présenté à S. E. les clefs de la ville que Son Excellence Monsieur l'Avoyer a rendues aussitôt de la manière la plus obligeante.

Quoique les Députations des Bailliages n'eussent l'ordre de se trouver à Delémont, que dans la matinée du 23, une partie s'y était rendue dès la veille, et le 23 à midi elles y furent toutes réunies. Ces députations se composaient selon la teneur de la proclamation, 1.° de Messieurs les Grands-Baillifs. 2.° Des Ecclésiastiques fonctionnans des deux communions. 3.° De M.rs les Lieutenans et Greffiers baillivaux de chaque bailliage. 4.° De M.rs les Juges et membres des Tribunaux et cours baillivales. 5.° De M.rs les Lieutenans de Justice et des Maires. 6.° D'un Député de chaque commune du Jura. 7.° Des huissiers de tous les bailliages

der Stadt, wo sie auf die beste und freundschaftlichste Art empfangen wurden.

Am Abend des nämlichen Tages hatten sie alle die Ehre, je Amt für Amt durch ihre Herren Ober-Amtleute an der Spize, Ihro Gnaden dem Herrn Schultheiß und den übrigen Gohrn. der Hohen Gesandtschaft des Staats vorgestellt zu werden. Diese Vorstellung ging mit vieler Feyerlichkeit vor sich, und Ihro Gnaden wendeten sich, die Reden der Herren Ober-Amtleute erwiedernd, an die Abgesandten mit den wohlwollendsten und huldreichsten Ausdrücken.

Den 24sten Morgens um 5 Uhr verkündigten 101 Kanonenschüsse die Feyerlichkeit des Tages; zugleich rief der Generalmarsch alle Truppen unter die Waffen. Um 8 Uhr begaben sich die Abgesandten eines jeden Amtes unter Anführung ihres Herrn Ober-Amtmanns in der nämlichen Ordnung, wie Tags vorher, in die Residenz UrGohrn der Hohen Gesandtschaft, um von da in ihrem Gefolge nach der Kirche zu ziehen. Um 9 Uhr erschienen UeGohrn., und eröffneten unter dem Vortritt der Standesfarbe und der Ehrenwache zu Fuß, unter dem Geläute aller Glocken und dem Donner der Kanonen den Zug; dieser, durch mehrere Hohe Mitglieder des souverainen Raths vermehrt, folgte nach; der ganze Zug geschah zwischen zwey Reihen Truppen, welche die Gassen vom Schlosse bis zur Kirche in Spalier besezt hielten. Im Chor der Kirche stand auf einem eigens erhöhten Plaze ein Lehnstuhl bereitet für Ihro Gnaden den Herrn Schultheiß, und mehrere andere zur Rechten für die übrigen GoHrn. der Hohen Gesandtschaft. Die diesen leztern gegenüber stehenden Plaze auf der linken Seite des Chors waren für die Herren Ober-Amtleute bestimmt. Die bischöflichen Herren Commissarien, die Herren Dekane und Präsidenten der Ehegerichte, der Herr Oberst, Commandant der Truppen und andere Personen von Auszeichnung befanden sich im Hintergrund des Chors. Alle übrigen Abgesandten der Aemter füllten das Innere der Kirche; die Emporkirche wurde für die Zuschauer leer gelassen.

Nachdem Jedermann Plaz genommen hatte, begaben sich Ihro Gnaden der Herr Schultheiß vor den Altar, und hielten stehend eine Rede voll Weisheit und Gefühl und Kraft, die, von der ganzen Versammlung in ehrfurchtsvoller Stille angehört, auf alle Herzen den lebhaftesten und tiefsten Eindruck machte. Es muß allen Bewohnern der lebergischen Aemter wohl thun, darin die Sprache eines eben so aufgeklärten als tugendhaften Magistrats zu finden, und wir machen uns eine nicht

Ces différens fonctionnaires et Députés ont tous été logés par billets chez les bourgeois, qui les ont reçu avec le meilleur accueil.

Réunis par bailliage, ayant Messieurs leurs Grands-Baillifs respectifs à leur tête, ils ont ensuite eu l'honneur d'être successivement présentés par eux, dans la soirée de ce même jour, à Son Excellence Monsieur l'Avoyer et aux Seigneurs composant la haute députation d'État. Dans ces présentations, qui se sont faites avec beaucoup de solemnité, Son Excellence, répondant aux discours de Messieurs les Grands-Baillifs, a daigné adresser aux Députations les paroles les plus bienveuillantes.

La solemnité du 24 a été annoncée dès les 5 heures du matin par une décharge de 101 coups de canon. A la même heure la générale a appellé toutes les troupes sous les armes, et dès les 8 heures chaque Députation a dû se rendre précédée de son Grand-Baillif, et dans le même ordre que la veille, à la résidence de la haute Députation, pour se transporter à sa suite, en cortège à l'église. Leurs Excellences étant descendues à 9 heures, elles ont ouvert la marche, précédées des Messagers d'État et des gardes d'honneur à pied, et le cortège augmenté par plusieurs membres du Conseil Souverain, a suivi entre deux haies de troupe, qui occupaient les rues depuis le château jusqu'à l'église, au son de toutes les cloches et au bruit du canon. Un fauteuil élevé sur une estrade et des autres fauteuils placés à la droite du coeur de l'église étaient préparés à Son Excellence, et Messieurs les Sénateurs. Messieurs les Grands-Baillifs ont été placés vis-à-vis d'eux à la gauche du coeur, et Messieurs les Commissaires-Episcopaux, Messieurs les Pasteurs-Président, et Curés cantonaux, Mr. le Colonel commandant la troupe, et d'autres personnes de marque occupaient le fond du coeur; tous les autres membres des Députations remplissaient l'intérieur de l'église, où les tribunes avaient été laissées seules aux spectateurs.

Lorsque tout le monde a eu pris place, Son Excellence Monsieur l'Avoyer a prononcé debout, et du devant de l'autel où il s'était placé, un discours plein de sagesse, de force et de sentiment, que tous les assistans ont écouté dans un respectueux silence, et qui a produit sur eux la plus vive impression. Tous les habitans du Jura se plairont à y trouver le langage d'un magistrat aussi éclairé que vertueux;

der Stadt, wo sie auf die beste und freundschaftlichste Art empfangen wurden.

Am Abend des nämlichen Tages hatten sie alle die Ehre, je Amt für Amt durch ihre Herren Ober-Amtleute an der Spize, Ihro Gnaden dem Herrn Schultheiß und den übrigen GOhrn. der Hohen Gesandtschaft des Staats vorgestellt zu werden. Diese Vorstellung ging mit vieler Feyerlichkeit vor sich, und Ihro Gnaden wendeten sich, die Reden der Herren Ober-Amtleute erwiedernd, an die Abgesandten mit den wohlwollendsten und huldreichsten Ausdrücken.

Den 24sten Morgens um 5 Uhr verkündigten 101 Kanonenschüsse die Feyerlichkeit des Tages; zugleich rief der Generalmarsch alle Truppen unter die Waffen. Um 8 Uhr begaben sich die Abgesandten eines jeden Amtes unter Anführung ihres Herrn Ober-Amtmanns in der nämlichen Ordnung, wie Tags vorher, in die Residenz UrGOhrn der Hohen Gesandtschaft, um von da in ihrem Gefolge nach der Kirche zu ziehen. Um 9 Uhr erschienen UeGOhrn., und eröffneten unter dem Vortritt der Standesfarbe und der Ehrenwache zu Fuß, unter dem Geläute aller Glocken und dem Donner der Kanonen den Zug; dieser, durch mehrere Hohe Mitglieder des souverainen Raths vermehrt, folgte nach; der ganze Zug geschah zwischen zwey Reihen Truppen, welche die Gassen vom Schlosse bis zur Kirche in Spalier besezt hielten. Im Chor der Kirche stand auf einem eigens erhöhten Plaze ein Lehnstuhl bereitet für Ihro Gnaden den Herrn Schultheiß, und mehrere andere zur Rechten für die übrigen GOhrn. der Hohen Gesandtschaft. Die diesen leztern gegenüber stehenden Pläze auf der linken Seite des Chors waren für die Herren Ober-Amtleute bestimmt. Die bischöflichen Herren Commissarien, die Herren Dekane und Präsidenten der Ehegerichte, der Herr Oberst, Commandant der Truppen und andere Personen von Auszeichnung befanden sich im Hintergrund des Chors. Alle übrigen Abgesandten der Aemter füllten das Innere der Kirche; die Emporkirche wurde für die Zuschauer leer gelassen.

Nachdem Jedermann Plaz genommen hatte, begaben sich Ihro Gnaden der Herr Schultheiß vor den Altar, und hielten stehend eine Rede voll Weisheit und Gefühl und Kraft, die, von der ganzen Versammlung in ehrfurchtsvoller Stille angehört, auf alle Herzen den lebhaftesten und tiefsten Eindruck machte. Es muß allen Bewohnern der leberbergischen Aemter wohl thun, darin die Sprache eines eben so aufgeklärten als tugendhaften Magistrats zu finden, und wir machen uns eine nicht

Ces différens fonctionnaires et Députés ont tous été logés par billets chez les bourgeois, qui les ont reçu avec le meilleur accueil.

Réunis par bailliage, ayant Messieurs leurs Grands-Baillifs respectifs à leur tête, ils ont ensuite eu l'honneur d'être successivement présentés par eux, dans la soirée de ce même jour, à Son Excellence Monsieur l'Avoyer et aux Seigneurs composant la haute députation d'État. Dans ces présentations, qui se sont faites avec beaucoup de solemnité, Son Excellence, répondant aux discours de Messieurs les Grands-Baillifs, a daigné adresser aux Députations les paroles les plus bienveuillantes.

La solemnité du 24 a été annoncée dès les 5 heures du matin par une décharge de 101 coups de canon. A la même heure la générale a appellé toutes les troupes sous les armes, et dès les 8 heures chaque Députation a dû se rendre précédée de son Grand-Baillif, et dans le même ordre que la veille, à la résidence de la haute Députation, pour se transporter à sa suite, en cortège à l'église. Leurs Excellences étant déscendues à 9 heures, elles ont ouvert la marche, précédées des Messagers d'État et des gardes d'honneur à pied, et le cortège augmenté par plusieurs membres du Conseil Souverain, a suivi entre deux haïes de troupe, qui occupaient les rues depuis le château jusqu'à l'église, au son de toutes les cloches et au bruit du canon. Un fauteuil élevé sur une estrade et des autres fauteuils placées à la droite du coeur de l'église étaient préparés à Son Excellence, et Messieurs les Sénateurs. Messieurs les Grands-Baillifs ont été placés vis-à-vis d'eux à la gauche du coeur, et Messieurs les Commissaires-Episcopaux, Messieurs les Pasteurs-Président, et Curés cantonaux, Mr. le Colonel commandant la troupe, et d'autres personnes de marque occupaient le fond du coeur; tous les autres membres des Députations remplissaient l'intérieur de l'église, où les tribunes avaient été laissées seules aux spectateurs.

Lorsque tout le monde a eu pris place, Son Excellence Monsieur l'Avoyer a prononcé de bout, et du devant de l'autel où il s'était placé, un discours plein de sagesse, de force et de sentiment, que tous les assistans ont écouté dans un respectueux silence, et qui a produit sur eux la plus vive impression. Tous les habitans du Jura se plairont à y trouver le langage d'un magistrat aussi éclairé que vertueux,

geringe Freude daraus, die hohe Erlaubniß, die Ihro Gnaden uns zu geben geruhten, zu benuzen, und diese Rede am Schlusse dieser Beschreibung hier mitzutheilen.

Als Ihro Gnaden ausgeredet hatten, wurde von einem Mitgliede der Hohen Gesandtschaft der Eyd vorgelesen, und sodann die von Ihro Gnaden vorgesprochene Eydesformel von jedem der anwesenden Abgesandten mit lauter Stimme und aufgehobener Rechten feyerlich nachgesprochen.

Diese Eydesleistung schloß sich mit einem in großer Musik aufgeführten Te Deum. Nach ganz vollendeter Feyerlichkeit wurden UeGdhrn. der Hohen Gesandtschaft von dem Zuge wieder in gleicher Ordnung und mit gleichem Pomp, wie bey'm Eintritt, aus der Kirche in ihre Residenz begleitet. Von da begleiteten die Abgesandten eines jeden Amtes ihren Herrn Ober-Amtmann nach seiner Wohnung, wo derselbe jedem Mitgliede eine zum Andenken an diese Feyerlichkeit geprägte Denkmünze austheilte, welche auf der einen Seite das Standeswappen, auf der andern die Inschrift trägt:

Civib. Juran. in communem patriam receptis homag. præstit. Delemontii 24 Junii 1818, und

auf dem Umschnitt die Worte: Fides utrimque fallere nescia. Die Abgesandten empfiengen diese Denkmünze mit Dankbarkeit, und werden sie aufbewahren als ein immerwährendes Andenken an ihre Vereinigung und ihre der Regierung und der Republik Bern gehuldigte Treue.

Die Hohe Gesandtschaft wollte diesen feyerlichen Tag noch durch ein allgemeines und brüderliches Mahl, womit sie alle Abgesandten der verschiedenen Aemter zu beehren geruhte, unvergeßlich machen. Eine Tafel von beynahe hundert Gedecken, im Schlosse der Residenz UrGdhrn. bereitet und prächtig bedient, vereinigte mit Hochdenselben die vornehmsten Beamteten. Anderswo waren verschiedene andere Tafeln von wenigstens fünf hundert Gedecken bereitet; an allen Tischen herrschte die froheste Freude und Fröhlichkeit. Toasts wurden unter dem Schalle der Musik und dem Donner der Kanonen ausgebracht: der Eydgenossenschaft, der Republik Bern und ihren würdigen Magistrats-Personen, der Geistlichkeit beyder Confessionen, den hohen Beamteten und Abgeordneten der Leberbergischen Aemter, dem braven Militair, welches durch seine Gegenwart des Tages Feyerlichkeit erhöhte, der immerwährenden Eintracht unter allen Theilen des Cantons u. s. w. Der festliche Tag schloß sich mit einer zierlichen Beleuchtung, wo sich mehrere Transparente durch sinnreiche und wizige Sinnbilder auszeichneten. Ein großer und prächtiger Ball, den

et nous nous empressons de profiter de la permission qu'elle a bien voulu nous donner de le leur communiquer, en le plaçant à la suite de cette rélation.

Quand Son Excellence a eu cessé de parler, l'un des membres de la haute Députation a fait lecture du serment, et chaque Deputé, la main droite levée au ciel, a repété à haute voix la formule, prononcée par Son Excellence.

La prestation du serment a été terminée par un *Te Deum* exécutée en grande musique, et après cette cerémonie extrémement solennelle, le cortège est sorti de l'église dans le même ordre et avec le même appareil qu'il y était entré, et a accompagné la haute Députation jusqu'à sa résidence. De là les Députations de bailliage ayant reconduit Messieurs les Grands-Baillifs à leurs demeures respectives, ceux-ci ont distribué à chacun de ses membres une médaille frappée en souvenir de la solemnité, avec les armes de la république d'un côté, et de l'autre, cette inscription:

Civib. juran: in communem patriam receptis. homag: prestit. Delemontii, 24 Junii 1818.

et ayant pour exergue: *fides utrimque fallere nescia.*

Les Députés ont reçu cette médaille avec reconnaissance et la garderont comme un monument de leur union et un souvenir éternel de leur engagement inviolable envers le Gouvernement et la République de Berne.

La haute Députation voulant que cette fête fut cimentée par un repas général et fraternel a daigné y faire participer tous les Députés des Bailliages. Une table de près de 100 couverts dressée dans le château de sa résidence, élégamment servie, réunissait auprès d'elle les principaux fonctionnaires. Ailleurs étaient servies d'autres tables de 500 couverts au moins. La plus douce joïe et la plus aimable gaïeté ont régné à ces diverses tables. Des toasts ont été portés successivement au son de la musique et au bruit du canon: à la Confédération, à la République de Berne, et à ses dignes Magistrats, au Clergé des deux confessions, aux hauts fonctionnaires et Députés du Jura, aux braves militaires qui ont contribué par leur présence à l'éclat de la solemnité, à l'union constante de tous les parties du Canton. Enfin la journée s'est terminée par une superbe illumination, où se distinguaient plusieurs transparens revétus d'emblêmes et de dévises ingénieuses et significatives, et un bal nombreux

Ihro Gnaden und alle übrigen Mitglieder der Hohen Gesandtschaft mit ihrer Gegenwart beehrten, dauerte bis an den folgenden Morgen.

Dank sey es den Bemühungen des Herrn Oberamtmanns von Delsperg und des Herrn v. Grandvillers, Ceremonienmeisters, in allen Theilen dieser merkwürdigen Feyerlichkeit herrschte die größte Ordnung. Ein einziges Ereigniß erfüllte die Herzen mit Trauer; dieses ist der plötzliche Tod des Herrn Fleurot, Sekretair des Gerichtshofs von Pruntrut, dessen Verlust von allen Gliedern dieses Tribunals einmüthig und aufrichtig bedauert wird. Der Stadt Delsperg und ihren Bewohnern gebührt für den Eifer, mit dem sie sichs angelegen seyn ließen, nach allen ihren Kräften zur Erhöhung der Feyer dieses Tages beyzutragen, so wie für die Gastfreundschaft, die sie gegen die sämmtlichen dahin berufenen Abgesandten ausgeübt haben, das ungetheilte schmeichelhafteste Lob.

Die Gdhrn. der Hohen Gesandtschaft haben den 25sten die Standesfarbe und das militairische Geleit zurück geschickt, und diesen Tag der Ruhe und einem Besuch der Eisenwerk von Undervillers gewidmet. Den 26sten sind sie in Pruntrut angekommen, und werden dann von hier über St. Ursitz und Saignelegier durch La Ferriere und Courtelary nach Bern zurückkehren.

Die Abgesandten der verschiedenen Aemter sind wo nicht alle, so doch größtentheils den 25sten wieder von Delsperg heimgekehrt, mit dem lebhaften, gerührten und nie versiegbaren Andenken der Feyerlichkeit sowohl, an welcher sie Theil genommen, als der Beweise von Güte und Wohlwollen, die sie von Ihro Gnaden dem Herrn Schultheiß insbesondere, und von den übrigen Gdhrn. der Hohen Gesandtschaft überhaupt empfangen hatten. Aus ihren Herzen steigen aufrichtige Wünsche gen Himmel für Hochderoselben persönliches Wohl, für dasjenige der sämmtlichen Hohen Regierungsglieder, und für die Wohlfahrt des ganzen gemeinsamen Vaterlandes!

et magnifique que Son Excellence et les membres de la haute Députation ont honoré de leur présence, s'est prolongé fort avant dans la nuit.

Gràces aux soins du Seigneur Grand-Baillif de Delémont, et de Mr. de Grandvillers, maître des cérémonies, l'ordre le plus parfait a règné dans toutes les parties de cette auguste solemnité. Un seul événement a porté la tristesse dans le cœur des Députés, c'est la mort subite de Mr. Fleurot, Greffier au Tribunal civil de Porrentruy, auquel les membres de ce Tribunal donnent en particulier de sincères regrèts. L'on doit aux habitans et à la ville de Delémont, le témoignage le plus flatteur sur l'empressement avec lequel ils se sont prêtés à tout ce qui concernait la célébration de cette journée et sur l'hospitalité qu'ils ont exercé envers les Députés qui y étaient appelés.

La haute Députation après s'être reposé le 25 à Delémont et consacré ce jour à visiter les forges d'Undervilier a congédier l'escorte et les couleurs de l'Etat. Le 26 LL. EE. sont arrivés à Porrentruy, et et se rendront d'ici par St. Ursanne, à Seignelegier, pour retourner à Berne, par la Ferrière et Courtelary.

Quant aux Députés des Bailliages, ils sont tous, ou à peu-près tous repartis le 25 pour retourner dans leurs foyers, emportant avec eux un touchant et vif souvenir de la solemnité qu'ils ont célebré, et des marques de bienveillance et de bonté qu'ils ont reçu de Son Excellence Monsieur l'Avoyer en particulier, et de tous les membres de la haute Députation en général. Ils font des voeux sincères pour leur bonheur particulier, pour celle de toutes les personnes augustes du Gouvernement, et pour la prospérité de la patrie.

DISCOURS

DE SON EXCELLENCE M.r LE GÉNÉRAL DE WATTEVILLE, AVOYER DE LA VILLE ET REPUBLIQUE DE BERNE,

prononcé à l'occasion de la prestation du serment de fidélité au gouvernement par les fonctionnaires et delégués des bailliages du Jura, à Delémont le 24 Juin 1818.

Très révérends membres du Clergé des deux confessions chrétiennes, Messieurs les Lieutenants des Grands-Baillifs, Juges aux Tribunaux et aux cours Bailiivales, Lieutenants de Justices, Députés des Villes, Maires et préposés des communes des Bailliages du Jura et de ceux de Nidau, Cerlier et Buren, ici présens, très chers et féaux!

Vous êtes réunis dans ce temple de Dieu pour prêter serment de fidélité comme fonctionnaires et au nom de tous les bourgeois de vos communes, au Souverain qui vous a été donné par des transactions solemnelles, stipulées dans le congrés tenu entre les grandes puissances pacificatrices de l'Europe, acceptées par la Confédération Suisse, et garanties par les déclarations les plus sacrées.

Si cette auguste cérémonie a été retardée par diverses circonstances jusques à ce jour, il a été très satisfaisant pour votre Gouvernement d'avoir reçu dès le moment de la remise du pays à son représentant, et particulièrement dans cette circonstance solemnelle qui nous réunit ici, des preuves multipliées de respect et de dévouement de ses nouveaux ressortissans, et de voir leurs représentans dans le conseil souverain animés d'un excellent esprit pour tout ce qui concerne l'honneur et l'avantage de la république ainsi que de la confédération. Je m'estime d'autant plus heureux aujourd'hui d'être chargé de recevoir vos sermens, et d'être près de vous, Messieurs, avec la haute Delégation qui m'accompagne l'organe des sentimens paternels de votre Souverain.

Vos pères, Messieurs, vivaient ainsi que vous heureux sous le sceptre d'un Prince Ecclésiastique allié à plusieurs Cantons de l'ancienne confédération helvétique. La neutralité Suisse, cette maxime d'état respectée pendant des siècles par toutes les puissances, parcequ'elle était aussi salutaire pour les grands états qui nous avoisinent, que pour le corps helvétique lui même, était pour ce pays un grand bienfait, dont l'alliance de son Prince avec quelques Cantons le faisait jouir. Elle vous procurait en outre l'avantage d'être considérés dans les transactions politiques les plus importantes avec les Rois de France comme partie intégrante du corps helvétique, et c'est ainsi que des braves de ce pays prirent part à la journée glorieuse du 10 Août 1792, qui immortalisa l'intrépidité, la discipline et la fidélité des militaires Suisses. – La révolution effrayante qui engendra le crime horrible du 21 Janvier 1793, causa aussi l'envahissement soudain de ces heureuses contrées, ainsi que l'anéantissement de leur constitution contre la foi de traités; et cet acte de violence fut peu après le signal de tous les maux que le gouvernement révolutionnaire de France fit éprouver à la Suisse. – Votre patrie subit des-lors le sort de tous les Etats réunis par la force des armes à la France; elle resta séparée de la Suisse, qui à son tour fut spoliée et bouleversée dans tous les fondemens de son édifice social.

Les événemens miraculeux par lesquels il a plû à la divine providence de donner aux hommes un nouvel exemple de sa Toute-puissance, et par lesquels elle a mis un terme au despotisme le plus inouï dans l'histoire moderne, vous réunirent de nouveau à la confédération Suisse. Mais le système politique Européen présentant un obstacle insurmontable au rétablissement de votre ancien gouvernement, les puissances qui avaient reconquis ce pays, en disposérent d'accord avec la France, d'après l'intérêt général du corps helvétique et du systême de neutralité qui lui fut garanti: et le Conseil Souverain de Berne consentit, Messieurs, à la réunion de votre patrie à son ancien territoire, nullement par un désir d'agrandissement, mais par égard pour les vues des cinq grandes puissances, afin de contribuer par le très grand sacrifice de droits incontestables à ce qu'elles estimaient convenir à la pacification et au repos de la confédération: et parcequ'il espérait trouver chez vous, par suite d'anciennes rélations amicales, des dispositions, qui porteraient vos coeurs à la même affection qu'il a éprouvé de la part de ses anciens ressortissans depuis des tems immémorials.

Votre gouvernement vous fit connaître, Messieurs, ses principes et les sentimens qui le guident, par l'acte de réunion qu'il fit offrir par ses commissaires à ceux nommés pour ce pays: et les habitans de ces bailliages parurent généralement reconnaître, que le sort destiné à leur patrie par les transactions de Vienne, assurait leur bonheur futur.

En effet, la réunion de ces contrées au canton de la Suisse le plus considérable en étendue et en ressources leur présentait des avantages prépondérans qui n'échapperont à personne. En devenant Bernois, Messieurs, vous avez trouvé dans les frères ainés de la famille à laquelle vous êtes agregé un peuple brave, religieux, judicieux et fidèle, qui dans les momens les plus critiques d'un bouleversement politique a montré un grand attachement pour son antique liberté, pour ses anciennes institutions, pour ses magistrats, et qui se distingue dans la confédération par l'excellent esprit qui l'anime: vous rivaliserez avec lui par votre patriotisme et votre fidélité, je l'espère. – Sans doute ceux qui voudront comparer la situation actuelle de votre pays à celle qui précédait l'invasion française, trouveront ainsi que nous mêmes des motifs nombreux de regrets dans le souvenir des tems passés. Mais quel est le peuple, Messieurs, qui pouvait se flatter de sortir sans pertes du naufrage essuyé. La guerre, les révolutions, les délapidations, les spoliations de toute espèce ont anéantis la majeure partie des anciennes propriétés et ressources des gouvernemens, fruits de l'ordre, d'une longue paix et d'une sage économie, et les besoins de l'état augmentés par suite des événemens politiques, ont du être couverts par des impositions de tout genre inconnues autrefois dans notre patrie.

Sans doute encore, qu'un certain nombre d'individus pouvaient trouver des avantages personnels considérables dans les chances que présentait à l'ambition et au talent, la réunion à un empire immense, dont la politique du gouvernement consistait à fonder sa puissance et son influence sur la base d'une armée d'employés de tout genre, richement payés; et la comparaison avec le principe d'une sévère économie, et d'une grande modicité dans les appointemens des fonctionnaires, qui est prescrite aux républiques, ne peut à leurs yeux tourner en faveur de ces dernières. Mais la grande masse du peuple et le pays en général, j'ose l'affirmer, verra dans sa situation actuelle d'année en année croître sa prospérité et son bien-être au sein de la paix, sous une administration sage et bienfaisante: et du bonheur de la généralité naîtra nécessairement le contentement et l'avantage individuel.

Mais il ne faut point se faire des illusions, Messieurs, les grandes et profondes plaies d'un état ne se cicatrisent que lentement; et lorsque la législation, les institutions, les habitudes, en un mot toutes les parties de l'organisation d'un pays habitué au régime monarchique doivent être mises en rapport avec des institutions républicaines, ces changemens ne peuvent s'opérer qu'avec beaucoup de mesure et de prudence. Le régime républicain est sans contredit plus propice à la liberté individuelle ainsi qu'à la prospérité des peuples; mais la marche de cette forme de gouvernement est moins rapide, plus circonspecte et plus compliquée dans les formes, puisque l'exécution des lois du souverain est confiée à un sénat, lequel reçoit tous les rapports sur les diverses branches de l'administration, et sur les objets soumis à sa décision, non par des ministres, mais par des collèges qui examinent avec soin.

Ceci, Messieurs, doit vous faire concevoir les causes d'une certaine lenteur inhérente à l'action du Gouvernement, lenteur qui peut avoir causé quelque surprise à plusieurs d'entre vous. Cependant vous conviendrez, que dans le court espace qui s'est écoulé depuis l'époque de votre réunion à la république de Berne, et vû les difficultés qui se sont présentées dans la reorganisation du pays, il a été fait beaucoup de choses utiles, qu'il est inutile de détailler. Le premier soin du Gouvernement a du être de mettre à la tête des bailliages, des magistrats, dont la probité, l'expérience, les lumières et le dévouement lui donnaient la garantie, qu'ils lui feraient connaitre les vrais besoins du pays, qu'ils veilleraient à l'exercice d'une exacte et impartiale justice, qu'ils chercheraient par tous les moyens à encourager l'agriculture, l'industrie, à rétablir une bonne organisation communale, et qu'ils mériteraient la confiance de leurs administrés. Messieurs les Grands-Baillifs ont eu le bonheur de trouver après leur entrée en fonction pour occuper les divers emplois nécessaires à la marche constitutionnelle de l'administration, des hommes pleins de mérite, de patriotisme et de zèle pour tout ce qui intéresse le bien public.

Mais pour assurer plus sûrement le succès de ses intentions bienfaisantes, le Gouvernement a eu l'avantage précieux, de trouver dans ce pays un clergé distingué par sa piété, par sa conduite exemplaire dans des tems malheureux où l'irréligion et la dissolution des mœurs étaient considérées comme une garantie contre les assassinats judiciaires, et dans lesquels l'inquisition des philosophes persécutait avec acharnement les serviteurs de Dieu.

Oui, très-revérends membres du clergé des deux cultes, dignes serviteurs de Jésus-Christ! par vos soins pieux et persévérans la jeunesse sera de rechef élevée dans la crainte et l'adoration de son créateur: vous lui enseignerez et lui ferez chérir la sainte doctrine de notre Sauveur, elle apprendra à connaître ses devoirs envers tout ce qu'elle doit respecter. Vous surveillerez les écoles, afin qu'on y enseigne ce qui doit rendre les hommes vertueux, bons, honnêtes, soumis à leurs supérieurs et utiles à leurs semblables. Vous assisterez de vos bons conseils les paroissiens confiés à vos soins religieux de quelque condition qu'ils soyent, afin qu'ils vivent en paix et amitié entre eux et dans leurs familles: vous leur servirez d'exemple dans l'exercice de la vertu: vous veillerez au maintien des bonnes mœurs, à la fré-

quentation du culte divin: vous prêcherez la tolérance, la confiance, l'union et l'amour du prochain entre les membres des deux confessions existantes sous [illegible]ide de la constitution de l'Etat, et par les lumières acquises par vos études, vous serez utiles aux préposés de vos communes en tous les objets concernant l'administration des pauvres. Dans l'exercice de vos fonctions importantes vous serez au besoin puissamment appuyés par le Gouvernement et ses Grands-Baillifs, car il protége, respecte et garantit les droits et l'exercice des deux cultes, et sa volonté précise est, que ses ressortissans soyent élevés dans des sentimens religieux, et que tous les fonctionnaires publics veillent aux bonnes mœurs qui sont la première et essentielle base d'un état bien organisé.

Messieurs les Lieutenans des Grands-Baillifs et Juges aux tribunaux et cours baillivales! Vous considérerez comme un devoir sacré d'exercer votre noble office avec une probité, impartialité et scrupulosité à toute épreuve; car le gouvernement veut, que la loi soit obligatoire et égale pour tous les citoyens de l'état, que bonne justice soit rendue au riche comme au pauvre, à l'étranger comme à l'indigène; c'est en observant consciencieusement cette règle, que vous partagerez la réputation honorable, qui a distingué les cours de justice de la république de Berne de toute ancienneté.

Le gouvernement déplore de voir les habitans de ces bailliages soumis encore à une législation étrangère, qui leur rapelle chaque jour des tems de malheur, dont la durée prolongée au de-là du terme annoncé dans l'acte de réunion a retardée l'achevement complet de l'organisation constitutionnelle des autorités, et sert de prétexte à des insinuations malignes. Mais il ne peut échapper, Messieurs, à votre sagacité, que la transition d'une législation à une autre est plus difficile qu'on ne pense d'abord, sur-tout après vingt-cinq ans d'un régime étranger, que le peu de lois et coutumes pour la plus part non écrites, dont un examen approfondi a prouvé l'existence avant l'époque de l'invasion de ce pays, ne pouvaient suffire à l'état social et aux besoins actuels de ses habitans, et que les lois civiles de l'ancien canton, quelques bonnes et simples qu'elles soyent, n'auraient put former aujourd'hui une législation subsidiaire suffisante pour ces bailliages. Dès-lors le conseil souverain a trouvé plus avantageux, de soumettre le code de lois civil de Berne à une révision, afin de pouvoir l'appliquer aux besoins de toutes les parties du canton, et de laisser subsister jusques à l'époque prochaine, où ce travail aura reçu la sanction souveraine, l'application du code civil français. Il est entendu que l'introduction du code de Berne revu et completté ne portera aucun préjudice aux us et coutumes avérées et réconnues, dont le rétablissement ou le maintien pourrait être nécessaire et utile pour les transactions des citoyens de ces bailliages.

Messieurs les Lieutenans de justice! Par les fonctions importantes, qui vous sont confiées, vous êtes les aides essentiels de M.rs les Grands-Baillifs; c'est vous, qui êtes chargés dans vos arrondissemens de faire exécuter les ordonnances Souveraines et les ordres de vos supérieurs, de maintenir la police, de veiller à la sûreté publique, d'astreindre chacun à remplir les devoirs civils et militaires, que les réglemens de l'état lui imposent. Vous appuyerez dans leurs fonctions les autorités inférieures et ferez à M.rs vos Grands-Baillifs des rapports exacts et fidèles sur tous les objets soumis à votre surveillance.

Messieurs les Députés des villes! Vos bourgeoisies sont rentrées dans tous les anciens droits, qui sont compatibles avec la constitution générale de la république; et les conseils, auxquels est confiée l'administration municipale, ont reçu l'organisation, que vous avez désiré.

Il est dans la nature des choses, que les villes exercent une influence très avantageuse sur les campagnes environnantes, lorsque des hommes éclairés et méritans siégent dans leurs conseils municipaux, et lorsque la classe des personnes, près lesquelles les villageois cherchent des conseils dans leurs embarras, les guident avec probité, loyauté, désintéressement et un esprit conciliant. C'est aussi dans l'enceinte des villes, que doivent se trouver des institutions et des ressources propres à former par une éducation plus soignée des hommes vraiment éclairés, que les arts et les métiers peuvent fleurir, que le commerce favorise l'industrie et la circulation de l'argent; que des fabriques et manufactures procurent de l'ouvrage à la classe indigente, que les marchés assurent un écoulement certain de ses produits au cultivateur. Il est donc d'une haute importance, que les magistrats de ces citées portent tous leurs soins, à ce qu'elles présentent à la multitude d'habitans des campagnes, que des intérêts divers attirent presque journellement dans leur enceinte, des exemples utiles de bonnes moeurs, d'amour du travail, d'une sage économie, de bonne intelligence entre les habitans, et de bon ordre.

Messieurs les Maires et préposés des communes! C'est à vos soins qu'est confiée l'administration communale, celle des propriétés des bourgeoisies, l'introduction d'arrangemens convenables pour l'assistance des pauvres que des infirmités ou l'âge empêchent de gagner leur vie; le choix et la surveillance des tuteurs pour les mineurs et dissipateurs; la police locale, le maintien des routes, si parfaitement

rétablies par votre activité, et surtout l'établissement de bonnes écoles. Vous appuyerez vos pasteurs et curés dans leurs importantes fonctions lorsqu'ils auront besoin de votre office pour le maintien de la religion, des moeurs, et vous employerez avec fermeté votre autorité et votre influence auprès des habitans de vos communes pour tout ce qui peut contribuer au bon ordre, à l'observance des lois et à la bonne intelligence entre les familles. A cet effet vous leur donnerez en tout un bon exemple, et vous vous appliquerez à gagner leur confiance et leur estime par votre probité, par votre impartialité, par un exercice loyal et scrupuleux de vos devoirs et par un zèle désintéressé pour le bien public.

J'ai cru, Messieurs, devoir dans cette circonstance solemnelle, qui me procure l'avantage d'être près de vous l'organe du gouvernement, vous exposer ce qu'il attend de votre zèle dans les diverses fonctions, qui vous sont confiées; il espère avec une entière confiance voir en toute occasion en vous des fonctionnaires et des citoyens pleins de dévouement, de patriotisme, d'honneur et de zèle pour tout ce qui peut contribuer à l'avantage de vos concitoyens, à la prospérité de votre nouvelle patrie bernoise, et à celle de la confédération Suisse entière. Il espère de voir chaque jour croître votre affection et votre confiance pour votre Souverain, qui de son côté vouera ses soins assidus à votre bonheur.

Le Dieu Tout-puissant, qui a si particulièrement protégé notre chère patrie au milieu des orages, qui ont grondés sur nos têtes, qui nous a accordé la grace de maintenir le nom Suisse en honneur et estime au milieu des fléaux, qui ont affligé l'Europe, veuille benir le serment solemnel, que vous allez prononcer dans ce temple, et qui vous unira à jamais à la republique de Berne, dont vous faites déjà partie intégrante depuis votre réunion.

Kornmarkt=Preise.

Pruntrut, am 25 Juny 1818.	Der Schefl. oder doppl. Dekaliter.		Das Bern=Más also	
Mittel=Preis.	Livres	Sols.	Batz.	Kr.
Kernen	6	10	30	1
Mischelkorn	4	10	21	—
Haber	1	10	7	—
Gersten	4	5	19	3
Paschi	2	10	11	2
Wicken	4	—	18	3
Erbsen	6	—	28	—
Delsperg, am 24 Juny 1818.				
Kernen	6	15	31	2
Mischelkorn	—	—	—	—

PRIX DES GRAINS.

Porrentruy, du 25 Juin 1818.	Le boisseau ou double Décalitre.		La mesure de Berne.	
Prix moyen.	Liv.	Sols.	Batz.	kr.
Epeautre égrugé	6	10	30	1
Epeautre mélangé	4	10	21	—
Avoine	1	10	7	—
Orge	4	5	19	3
Borge	2	10	11	2
Vesces	4	—	18	3
Pois	6	—	28	—
Delémont, du 24 Juin 1818.				
Epeautre égrugé	6	15	31	2
Epeautre mélangé	—	—	—	—

Mehl=Preis.

10 Pfund einzügiges kernenes Mehl	Livres	Sols.	Batz.	Kreutzer.
	2	7	19	1 1/3

PRIX DE LA FARINE.

10 Livres de farine moulue d'un trait	Liv.	Sols.	Batz.	Kreutzer
	2	7	19	1 1/3

Brod=Taxe.

das Pfund	Sols.	Den.	Batz.	Kreutzer.
weißes Brod	5	9	1	3 2/3
halbweißes	4	9	1	2 1/3
rauhes	3	9	—	1

TAXE DU PAIN.

la livre	Sols.	Den.	Batz.	Kreutzer
Pain blanc	5	9	1	3 2/3
— demi blanc	4	9	1	2 1/3
— bis	3	9	—	1

Fleisch=Taxe.

das Pfund	Sols.	Den.	Batz.	Kreutzer.
Rindfleisch	7	6	2	2
Kalbfleisch	7	—	2	1 1/3
Schaffleisch	8	—	2	2 2/3

TAXE DES VIANDES.

la livre	Sols.	Den.	Batz	Kreutzer
Le [illegible]	7	6	2	2
Le [illegible]	7	—	2	1 1/3
Le mouton	8	—	2	2 2/3